

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250701-d-2025-30-AU
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Agence Roubaud Architectes – contrat de diagnostic visuel sommaire – mise aux normes du stand de tir et du bâtiment de restauration municipal.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que le bâtiment du stand de tir ainsi que le bâtiment de restauration municipal présentent des signes de vétustés,
Considérant la proposition de l'Agence Roubaud Architectes du 12 juin 2025 pour une mission d'audit technique de ces dits bâtiments,
Considérant la nécessité de confier à un prestataire extérieur la mission susvisée,

DECIDE

DE SIGNER avec l'Agence Roubaud Architectes, dont le siège social est situé 150 rue de Vaugirard à Paris 15, un contrat pour une mission d'audit technique des bâtiments suivants :

- Stand de tir (parcelle AK 0026)
- Bâtiment de restauration (parcelle AE 0279, AE 0277, AE 0276)

DIT que le montant des honoraires forfaitaires est fixé à 9 000 euros HT.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 1^{er} juillet 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT